



Conseil d'administration du 11 mars 2025

DÉLIBÉRATION N° 2025-03

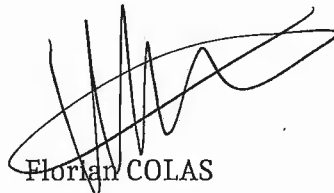
**DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MASSE
DU 11 MARS 2025**

Vu le décret n°2015-462 du 23 avril 2015 portant statut de l'Établissement public administratif « la Masse des douanes » et notamment son article 2,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration impute le résultat net comptable de l'exercice 2024, soit un montant de 1 709 691,67 €, au crédit du compte 110-report à nouveau, ce qui en porte la somme à 35 443 124,44 €.

Fait à Montreuil, le 11 mars 2025

Le président du conseil d'administration,



Florian COLAS